

COMMUNE DE SAINT-BARTHÉLEMY LE PLAIN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

05/03/2015 POUR AFFICHAGE

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le 5 mars 2015 à 20h, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M.DARD Thierry, Maire.

Membres présents : BUFFIERE Didier – CELLIER Jean-Paul – CHAPELLE Patrick – CHAPOUTIER Dominique – COISSIEUX Gilles – COISSIEUX Jean-Yves – DARD Thierry – DESESTRET Laurent – DESPESE Arnaud – FIGON Evelyne – OSTERNAUD Grégory – PALISSE Eric – VAUX Françoise – VERON Cédric - ROCHE Eric

Secrétaire de séance : OSTERNAUD Grégory

1. Convention de mission d'accompagnement de maîtrise d'ouvrage avec le CAUE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la convention de mission d'accompagnement de maîtrise d'ouvrage que la commune doit signer avec le CAUE dans le cadre de la révision prochaine du PLU. Cette convention permettra à la commune d'être accompagnée par le CAUE dans l'élaboration du cahier des charges nécessaire à la révision, puis dans toute la procédure de révision. Une somme forfaitaire sera à la charge de la collectivité à savoir 3000€ TTC. Le conseil délibère et autorise le Maire à signer la convention.

2. Service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme HTCC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'Etat se désengage de plusieurs services qui accompagnaient autrefois les communes. Dans le cadre des instructions d'urbanisme, le service était assuré par la DDT, à titre gratuit. Or depuis le désengagement de l'Etat et la loi ALUR, les communautés de communes doivent en assurer elles-mêmes la charge. La communauté de commune HTCC a proposé aux communes membres la mise en place d'un service mutualisé qui reprendrait les compétences jusqu'alors assurées par la DDT. Chaque commune membre pourra décider de le rejoindre ou non. Pour l'année 2015, l'adhésion à ce service sera gratuite. Il conviendra ultérieurement de définir les modalités de financement de ce service qui représente un important budget. Certains conseillers municipaux s'expriment pour mettre en garde que le coût de ce service ne devrait pas être répercuté sur les particuliers lors du dépôt de leurs demandes d'urbanisme, mais que d'autres moyens de financement doivent être trouvés.

En l'état, le Conseil Municipal délibère et vote pour rejoindre le service mutualisé d'urbanisme et autorise le Maire à signer la convention avec HTCC d'une durée d'un an.

3. Affectation de crédits au compte 6714

Monsieur le maire présente au Conseil la facture de l'agence de voyages pour la croisière que la commune offre à l'ancienne secrétaire de mairie à l'occasion de son départ en retraite après 39 ans à la mairie. Il convient d'affecter cette somme au compte 6714 du budget.

4. Montant des subventions communales 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les montants des subventions communales dans le cadre de la préparation du budget 2015.

La somme de 230€ pour les associations communales et maintenue et sera donc versée à : ACCA, Foyer des Jeunes, DJAZZAN, BB de la Batteuse, Anciens Combattants, Club des Aînés Ruraux, Génération Rallye, ADMR, Association des Producteurs. A sa demande, l'association Méli Mélo ne percevra pas cette subvention n'étant pas en activité cette année. De même, le FCCSB ne bénéficie pas de

subvention car la commune prend à sa charge la location et l'entretien du terrain. Le Conseil Municipal rappelle qu'outre la subvention, les associations bénéficient toujours d'une location gratuite annuelle de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour allouer : 152€ au Service de Remplacement Agricole ; 160€ à la Prévention Routière ; 200€ au Centre Social de Tournon (sous réserve d'être fréquenté par des enfants de la commune) ; 60€ à la Croix Rouge ; 60€ à l'Entraide Alimentaire ; 60€ à la Fédération Agricole ; 60€ aux Donneurs de Sang bénévoles ; 60€ à l'ASPA St-Roch.

5. Déclaration d'intention d'aliéner vente GENOVESE

Monsieur le Maire présente au Conseil la déclaration d'intention d'aliéner envoyée par l'étude de Maitres VEY/SAVIN RIVIER, notaires à Tournon, concernant la vente de la maison GENOVESE. Le Conseil Municipal rappelle que la demande n'a pas lieu d'être étant donné que cette propriété n'est pas située dans la zone de préemption de la commune. Une réponse sera donc faite à l'étude dans ce sens.

6. Demande de cession de la parcelle AE 125

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier demandant à ce que la parcelle AE 125 qui avait été dans le passé donnée à la commune par son grand-père lui soit rendue, la commune n'en ayant plus l'utilité. Le Conseil Municipal s'accorde à dire qu'effectivement la commune n'a pas d'intérêt à conserver cette parcelle puisque les toilettes publiques ont été déplacées ailleurs et décide qu'un courrier sera envoyé à M.BELLIN pour lui dire de demander à son notaire quelle est la solution la plus avantageuse pour lui afin que la parcelle lui soit rendue sans que la commune n'ait à assumer des frais.

7. Présentation des devis logements communaux et salle polyvalente

Lors du précédent Conseil il avait été décidé que des devis seraient demandés concernant l'installation d'une parabole à l'immeuble Le Fournil. Pour l'installation de la parabole, le Conseil choisit le devis de PULSAT (330€TTC). La porte du bas sera réparée.

Pour les devis demandés pour la salle polyvalente (équipement de la cuisine) le premier adjoint présente les propositions des sociétés SEMA et SOFRAM.

Après délibération le Conseil décide d'acheter : une machine à glaçons 1089€ HT (à 8 voix pour et 7 contre) ; un conservateur 492,51€HT ; une étagère en inox 196€ HT ; des rayonnages 380€ HT. Ce matériel sera acheté à la société SEMA pour un montant total de 2157.51€ HT. Une table reste prévue dans les futurs achats.

8. Questions diverses

- Le Conseil valide le planning de permanence du bureau de vote pour les élections du 22 mars prochain.
- Le Maire présente au Conseil le bilan de la station d'épuration et informe les membres que le bureau d'études HEP Conseils va commencer son travail pour élaborer le cahier des charges en vue de choisir le prestataire de maintenance de la station.
- Le Maire informe le Conseil que la commune s'est inscrite auprès de Doux Mialan pour la suppression des eaux parasites. La phase 1 peut bénéficier de 25% de subventions du Conseil Général (soit 7500€ sur 30 000€ HT de travaux). La commune pourrait également bénéficier de 35% de subventions supplémentaires de la part de l'Agence de l'Eau.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que la communauté de communes propose l'implantation de 4 containers semi-enterrés supplémentaires sur la commune. Trois emplacements sont proposés : Pansard, La Pierre et Buffière. Avant de valider ces emplacements, il convient de demander à la communauté de communes le taux de remplissage des CSM existants afin d'être sûr que l'implantation d'installation supplémentaire serait judicieuse.

- La journée de nettoyage organisée sur tout le territoire communal se déroulera samedi 21 mars. Le rendez-vous est donné à 8h devant la Mairie. Les déchets seront soit déposés dans la benne à encombrants présente ce week-end là sur la commune de Boucieu le Roi, soit stockés en attendant la présence de la benne sur St-Barthélemy le week-end suivant.
- Le Maire informe que la régie poids bascule est officiellement arrêtée. Des pesées à titre purement indicatif ne donnant lieu ni à paiement ni à encaissement d'argent pourront être réalisées par ceux qui en feront la demande auprès de la Mairie. Un salaire sera versé à M.GRANGIER Cyrille au prorata des mois où il a exercé la fonction de régisseur en 2014.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs CU ont été déposés au lieu-dit Coursodon. La question de la voirie publique nécessite d'être éclaircie avant l'émission des arrêtés. Le Conseil délibère et stipule que les conditions d'accès se feront par le haut et seront donc suffisantes.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des suites concernant la location du terrain de foot. Le service juridique de l'AMF a été catégorique sur le fait que le bail ne pouvait être reconduit tacitement. En revanche, il a estimé que la commune était tout à fait en droit de refuser la clause de résiliation de la part du bailleur car elle était contraire aux intérêts de la commune. Après avoir étudié les demandes de la famille, le Conseil délibère sur l'élaboration d'un nouveau bail du 01/01/2014 au 31/12/2020 ; à loyer de 900€ et 200€ ; indexés sur l'indice des loyers de l'INSEE ; sans clause de résiliation de part et d'autre. Le Conseil indique qu'une délibération avait été prise avec d'autres montants et qu'il faut être prudent pour que la commune ne se retrouve pas en difficulté. Le service de contrôle de légalité de la sous-préfecture sera consulté avant l'élaboration de la nouvelle délibération.
- L'OGEC a formulé la demande de bénéficier de la cuisine de la salle polyvalente le jeudi 26 mars à titre gratuit afin de préparer leur soirée croziflette. Le conseil municipal accède à leur requête.
- Le maire donne lecture au conseil de la demande de la CMA du Rhône sollicitant une subvention pour un jeune de la commune faisant son apprentissage là-bas. Le Conseil décline la demande afin de ne pas créer de précédents, les moyens de la commune ne permettant pas de subventionner tous les organismes.

